



Hôpital Georges-Clemenceau
91750 CHAMPCUEIL - 01 69 23 20 20



S'informer, vous aider

Informations et formalités pour les proches lors d'un décès

Juin 2018

Madame, Monsieur,

Vous venez de perdre un proche dans notre établissement, au nom de tout le personnel, nous vous prions de bien vouloir accepter nos condoléances.

Nous vous destinons ce document pour vous informer.

Ce dépliant regroupe des informations pour vous aider à réaliser les démarches et formalités.

Votre parcours à l'Hôpital :

Service Hospitalier

Les admissions

La chambre Mortuaire

La régie

Le service Social

La Mairie

Mairie de CHAMPCUEIL

Rue Royale

01 64 99 72 75

Du lundi au vendredi :

8h30 à 12h00 et 15h00 à 17h00

Autre demande

Pour une demande de Rendez-vous ou pour une demande de certificat médical de décès.

S'adresser au secrétariat du service d'hospitalisation :



Numéro du standard : 01 69 23 20 20

Pour une demande d'accès au dossier médical de votre proche.

Hôpital Georges Clemenceau

Bureau des relations avec les Usagers



Numéro de téléphone : 01 69 23 20 08

www.service-public.fr

«je dois faire face au décès d'un proche»

Les effets personnels

La réglementation sur les successions prévoit des modalités précises pour récupérer les biens de votre défunt.

Les biens déposés au coffre de l'hôpital, sont placés sous la responsabilité du régisseur, au niveau de la régie (Voir Plan).

Afin de récupérer tous les biens appartenant à votre proche, vous devez nécessairement passer au bureau de la régie muni soit :

- **D'un acte notarié,**
- **D'un livret de famille,**
- **Une pièce d'identité.**

Horaires d'ouverture de la régie :

Lundi-mardi et jeudi

09h00 à 12h15 – 13h00 à 15h 30

Mercredi et vendredi de 9h15 à 12h15

Tél. : 01 69 23 20 26

Les effets personnels (vêtements, objets divers) sont placés sous la responsabilité de l'administration de l'hôpital et sont à retirer à la lingerie.

Tel : 01 69 23 21 08

Démarches administratives

La déclaration du décès

La déclaration est effectuée par l'hôpital auprès de la mairie de Champcueil dans les 24 heures qui suivent le décès.

Afin de finaliser vos démarches administratives pour l'hospitalisation de votre proche. Il vous est demandé de vous rendre au bureau des admissions frais de séjour (hall d'entrée principale, à droite). (Voir plan au verso du livret) munis des documents suivants :

- **Le livret de famille,**
- **La carte d'identité nationale, ou le passeport ou la carte de résident,**
- **La carte vitale,**
- **La carte de mutuelle.**

L'agent qui vous accueillera aux admissions frais de séjour vous remettra les documents nécessaires à la prise en charge de votre proche.

Le bureau des admissions frais de séjour est ouvert :

Bâtiment Simone de Beauvoir

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 16h30

Té. 01 69 23 21 40

Les soins au corps

Si des soins de conservation sont pratiqués sur le corps, ils seront réalisés en chambre mortuaire par une personne mandatée par l'organisme funéraire que vous avez choisi.

La préparation du défunt

Déposer les vêtements de votre choix à la chambre mortuaire.

L'habillage (généralement les défunts sont habillés la veille du départ du corps) et la mise en bière sont effectués par le personnel de la chambre mortuaire qui assure l'organisation jusqu'à la fermeture du cercueil.

Le don du corps

Votre proche était titulaire d'une carte de don du corps à la science, il est important d'en informer les agents de la chambre mortuaire ou les admissions frais de séjour qui vous aideront dans cette démarche.

Les rites religieux

Pouvoir être accompagné, pratiquer sa religion, faire appel à un ministre du culte de son choix sont des droits fondamentaux garantis par les lois de la république.

Afin de contribuer à la libre expression des rites dans la chambre mortuaire auprès du corps du défunt, vous pouvez solliciter les différents ministres du culte.

En accord avec le responsable de la chambre mortuaire, tous les rites sont acceptés à condition qu'ils ne gênent pas le recueillement d'autres familles.

Toutes les cérémonies doivent se dérouler pendant les heures d'ouverture de la chambre mortuaire.

Horaires d'ouverture de la chambre mortuaire :

**Du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00**

**Fermée les week-ends et jours fériés
Contact : 01 69 23 21 73**

**Le bureau des ministres du culte se situe à la
Maison des Usagers,
Rdc Bâtiment R Dechelotte**